

Encombrants pouvant être déposés sur le trottoir*

Encombrants autorisés	Encombrants non autorisés	Que faire des déchets non autorisés à la collecte des encombrants ?	*Pour vos encombrants, ayez d'abord le réflexe déchèterie
 <p>Déchets végétaux issus des jardins : tonte de pelouses mises en sacs et petits branchages ficelés.</p>	 <p>Electroménager, appareils électriques et électroniques (réglementation sur les DEEE)</p>	<p>➔ A déposer en déchèterie* ou à faire reprendre par votre fournisseur</p>	<p>* POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LES CONDITIONS DE DÉPÔT</p> <p>➔ N°Vert 0 800 711 720 Appel gratuit depuis un poste fixe</p> <p>➔ www.esterra.fr</p>  <p>DÉCHÈTERIES : Lille - Boulevard d'Alsace (porte d'Arras) Lille - rue Jean-Charles Borda Roubaix - Le Sartel rue de Leers Tourcoing La Marlière rue Carrel Z.I. Tourcoing Est Marquillies - rue de Faulx RD 22 Quesnoy sur Deûle - rue de Lille La Chapelle d'Armentières - Z.I. La Houssoye Halluin - Rue de la Lys</p> <p>OUVERTURE (y compris jours fériés) : > le lundi 10h30 à 18h > du mardi au samedi 7h30 à 18h > le dimanche 8h à 13h</p> <p>FERMETURE > 11 novembre - 25 décembre > 1^{er} janvier - 1^{er} mai</p>
 <p>Objets volumineux ne pouvant entrer dans les poubelles : literie, mobilier, bicyclettes, emballages...</p>	 <p>Réfrigérateurs et congélateurs</p>	<p>➔ A déposer en déchèterie* ou à faire reprendre par votre fournisseur</p>	
 <p>Objets volumineux ne pouvant entrer dans les poubelles : literie, mobilier, bicyclettes, emballages...</p>	 <p>Pneus, batteries</p>	<p>➔ A déposer en déchèterie* ou à faire reprendre par votre fournisseur</p>	
 <p>Déchets issus du bricolage familial : portes, fenêtres, équipements de cuisine et de salle de bain, revêtements de sol.</p>	 <p>Déchets ménagers spéciaux</p>	<p>➔ A déposer en déchèterie* ou aux points de collecte spécifique DMS dans votre ville</p>	
	 <p>Terre, déblais, gravats, amiante-ciment, plaques de plâtre</p>	<p>➔ A déposer en déchèterie*</p>	
	<p>Déchets Infectieux et de Soins des particuliers (pansements, seringues...)</p>	<p>➔ A reprendre par les professionnels de la Santé ou à déposer dans les déchèteries autorisées*</p>	

Objets réemployables à déposer en déchèterie

Le saviez-vous ?

Parmi les objets que vous déposez en déchèterie, certains peuvent être réemployés : mobilier, vaisselle, éléments de décoration, luminaires, jouets, matériel de puériculture, outils, livres... Après réparation, si besoin, ils pourront trouver de nouveaux acquéreurs dans les ressourceries.



Comment faire ?

- > Avant de vous rendre en déchèterie, pensez à séparer ce type d'objets des autres déchets et à utiliser un carton (non fermé afin de permettre une visualisation rapide de son contenu) pour protéger les éléments fragiles (bibelots, vaisselle...).
- > A votre arrivée en déchèterie, n'oubliez pas de signaler à l'agent d'accueil ces objets susceptibles de réemploi afin qu'il vous oriente sur l'endroit où les déposer.